

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Adoption du rapport sur le
principe de concession du
service public

Date de convocation :
28 mars 2024

Date de séance :
11 avril 2024

Date d'affichage :
18 avril 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 38

Membres votants : 45

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

N° 44/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle de réunion de PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

MMES BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY,
ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY,
MRS DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, VIGNON,
DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, LOGNON,
DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC,
FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE,
BELLAREDJ, HENRY, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,
GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

MMES LEBRUN, CAPRON, MINET, LICOUR, ALEXANDRE,
MRS PINCHON, LEITAO, ALEXANDRE, LEULIER, GAILLARD, MADANI
BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, DUCROTOY, LEBLANC D,
LEBLANC JM.

*M LEITAO donne pouvoir à MME DUFRENOY,
M GAILLARD donne pouvoir à MME DIRUY
MME LEBRUN donne pouvoir à M DELAFOSSE
M PARMENTIER donne pouvoir à M HENRY
MME MINET donne pouvoir à MME DE ALMEIDA
M DUCROTOY donne pouvoir à MME CERNEY
MME ALEXANDRE donne pouvoir à M GROSSEL*

Secrétaire de séance : MME DE ALMEIDA

La séance étant ouverte,

Vu les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R 1412-2 et
D1411-3 à D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
encadrant la procédure de passation des contrats de concession
de service est encadrée,

Vu le rapport d'analyse des modes de gestion pour l'exploitation
du centre aquatique communautaire AQUANES

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

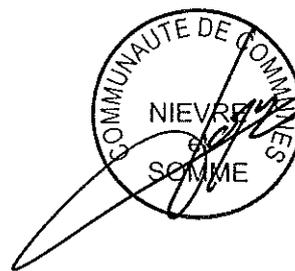
Considérant que la délégation du service public pour la gestion du
centre aquatique AQUANES arrive à échéance le 17/11/2025 et
qu'il convient dès à présent d'en préparer l'échéance.

Préalablement à une telle procédure, le Conseil Communautaire doit se prononcer à nouveau sur le principe de délégation du service au vu du rapport établi en application de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de cet exposé et du rapport sur les modes de gestion exposé par Monsieur le Président, le conseil communautaire à l'unanimité,

- **decide** du principe de déléguer à nouveau l'exploitation du centre aquatique,
- **approuve** le rapport sur le principe de la concession sous forme d'affermage du service public pour une durée de 5 ans, en laissant l'opportunité aux candidats d'y intégrer des îlots concessifs sous forme de variante en modulant la durée de la concession,
- **charge** monsieur le président des formalités nécessaires à la réalisation de cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 16 avril 2024 et de sa publication le 18 avril 2024.

